Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

LISTE D'APTITUDE de C en B - ANNÉE 2018

La note de service d'appel à candidature pour la préparation de la liste d'aptitude 2018 au grade de contrôleur des Finances publiques est parue le 19 juillet 2017.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 11 Septembre 2017.

Qu'ils aient ou non postulé au titre des listes d'aptitude précédentes, les agents de catégorie C souhaitant faire acte de candidature au titre de l'année 2018 devront produire une demande écrite, transmise par la voie hiérarchique, auprès de la direction au sein de laquelle ils seront en fonctions à compter du 1er septembre 2017.

Sont concernés les agents administratifs ou techniques des Finances Publiques justifiant d'au moins 9 ans de services publics en position statutaire d'activité à la date de la CAP locale et à la date d'effet de la promotion fixée au 1er Septembre 2018.

ATTENTION : A partir de cette année et à l'instar du B en A, la demande doit impérativement comporter **l'engagement de l'agent à rejoindre le poste attribué par l'administration** en cas de promotion. Ceci implique que les refus d'affectation suite à promotion seront considérés avec la même intransigeance que les refus de mutation "classiques".

Les CAP locales devront être réunies au plus tard le vendredi 17 novembre 2017.

N'hésitez pas à nous communiquer d'ores et déjà votre candidature si vous avez décidé de postuler.

LISTE d'APTITUDE de B en A - ANNÉE 2018

La note de service d'appel à candidature pour la préparation de la liste d'aptitude 2018 au grade d'Inspecteur des Finances publiques est parue le 19 juillet 2017.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 8 Septembre 2017.

Qu'ils aient ou non postulé au titre des listes d'aptitude précédentes, les agents de catégorie B souhaitant faire acte de candidature au titre de l'année 2018 devront produire une demande

écrite, transmise par la voie hiérarchique, auprès de la direction au sein de laquelle ils seront en fonctions à compter du 1er septembre 2017.

Sont concernés les agents de catégorie B de la Direction Générale des Finances Publiques ou les secrétaires administratifs relevant des ministres chargés de l'économie et du budget justifiant d'au moins 15 ans de services publics dont 8 dans un corps de catégorie B.

Comme les années précédentes, la demande doit impérativement comporter l'engagement de l'agent à rejoindre le poste attribué par l'Administration.

Les CAP locales devront être réunies au plus tard le vendredi 17 novembre 2017.

N'hésitez pas à nous communiquer d'ores et déjà votre candidature si vous avez décidé de postuler.